

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2014

Compte rendu de la séance du 6 mai 2014, du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 30 avril 2014 et réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick BARBOTIN, Maire de Jussy.

Ouverture de séance à 19h00

Présents : Patrick BARBOTIN, Maire, Francine SAUNOIS, David JOANNIC, Danièle BOISSON-BERGOT, adjoints, Michèle ARNOULD, Chantal SOUNE-SEYNE, Jean-Noël WIART, Jacques CLÉMENT, Magali DESFOSSEZ, Patrick LANDROT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Alain MIARD

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Danièle BOISSON-BERGOT

ORDRE DU JOUR

1. *Adoption du compte rendu de la séance du 18 avril 2014.*
 2. *Acquisition d'un nouveau photocopieur pour le secrétariat de Mairie*
 3. *Acquisition d'armoire pour le secrétariat de Mairie*
 4. *Avenant Dissimulation Eclairage Public Rue Auxerre*
 5. *Désignation d'un représentant au sein du GIP E-bourgogne*
 6. *Nouveau contrat de vérification des installations électriques des bâtiments publics.*
 7. *Acquisition du matériel froid et gondole pour l'Extension du Commerce*
 8. *Modification des statuts de la CCPC – aménagement numérique du territoire*
 9. *Désignation des membres au sein des commissions communales extérieurs au Conseil Municipal*
 10. *Questions diverses*
-

1. Adoption du compte rendu de la séance du 18 avril 2014 :

Après lecture du compte rendu et délibération du Conseil Municipal, adopté à l'unanimité.

2. Acquisition d'un photocopieur pour le secrétariat de mairie :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises YONNE COPIE et DACTYL BURO OFFICE.

- Un photocopieur KYOCERA TASKALFA 3010 I noir et blanc, scanner couleur avec contrat de maintenance de 38.28€ HT par trimestre pour 6 000 pages.
- Un photocopieur SHARP MXM 314 noir et blanc, scanner couleur avec contrat de maintenance de 39.00€ HT par trimestre pour 6 000 pages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'offre de l'entreprise YONNE COPIE pour un montant de 2 960.00€ HT pour l'acquisition du photocopieur KYOCERA TASKALFA 3010 I et d'accepter le contrat de maintenance de 38.28€ HT par trimestre pour 6 000 pages. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et à engager la dépense.

3. Acquisition d'armoire pour le secrétariat de mairie :

Le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'armoire pour le secrétariat de mairie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise DACTYL BURO OFFICE pour un montant de 542.85€ HT et mandate le Maire pour signer le devis et engager la dépense.

4. Dissimulation Eclairage Public Rue d'Auxerre :

Suite au titre exécutoire du SDEY (ex SIEA) pour le solde de la dissimulation de l'éclairage public de la Rue de la Forge et Rue du Lavoir (ex Rue d'Auxerre), il apparaît un dépassement de 1 259.13€ à l'engagement initial de 16 400.00€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la plus-value pour ces travaux de dissimulation pour la Rue d'Auxerre et mandate le Maire pour engager cette dépense supplémentaire de 1 259.13€.

5. Désignation des représentants au sein du GIP E-BOURGOGNE :

Le GIP E-Bourgogne est une entité régionale qui sert à passer des marchés publics en ligne et aide à la dématérialisation des documents.

Les réunions ont lieu à Dijon, Le Maire propose d'être le représentant de la commune au sein du GIP qui a pour rôle d'assister aux conseils d'administration annuels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme :

- Patrick BARBOTIN, titulaire,
- David JOANNIC, suppléant.

6. Contrat de vérification des installations électriques et gaz de l'école et la salle polyvalente :

L'entreprise Bureau Véritas propose un changement de contrat en fonction des nouvelles dispositions en matière de normes de sécurité. Le contrat s'élève à 230.00€ HT par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce nouveau contrat de l'entreprise BUREAU VERITAS pour un montant de 230.00€ HT annuel et mandate le Maire sur ce dossier.

7. Achat du matériel de froid et gondole pour extension du commerce :

Le Maire propose les devis concernant le matériel froid et les gondoles pour l'extension du commerce au conseil municipal.

- ASC Clapodom : 13 375.05€ HT
- GEST-MAG : 3 634.00€ HT
- DECOMETAL : 1 596.66€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de retenir les 3 offres pour l'aménagement de l'extension du commerce,
- d'autoriser le maire pour signer les devis et à engager les dépenses.

8. Modification des statuts de la CCPC – Aménagement numérique du territoire :

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve :

- La modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Coulangeois relative au transfert de la compétence régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Le transfert, à la Communauté de communes, de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et réseaux de communications électroniques régie par l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

9. Désignations aux commissions communales (suite) :

- Environnement : Patrick BARBOTIN, Francine SAUNOIS, Danièle BERGOT-BOISSON, Michèle ARNOULD, Chantal SOUNE-SEYNE, Jacques CLÉMENT, Patrick LANDROT.
- Information et culture : Patrick BARBOTIN, Francine SAUNOIS, David JOANNIC, Danièle BERGOT-BOISSON, Jean-Noël WIART, Magali DESFOSSEZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir les commissions communales aux personnes extérieures au conseil municipal domiciliées à JUSSY dans la limite de 1 personne par commission.

10. Désignations des délégués à la CLETC :

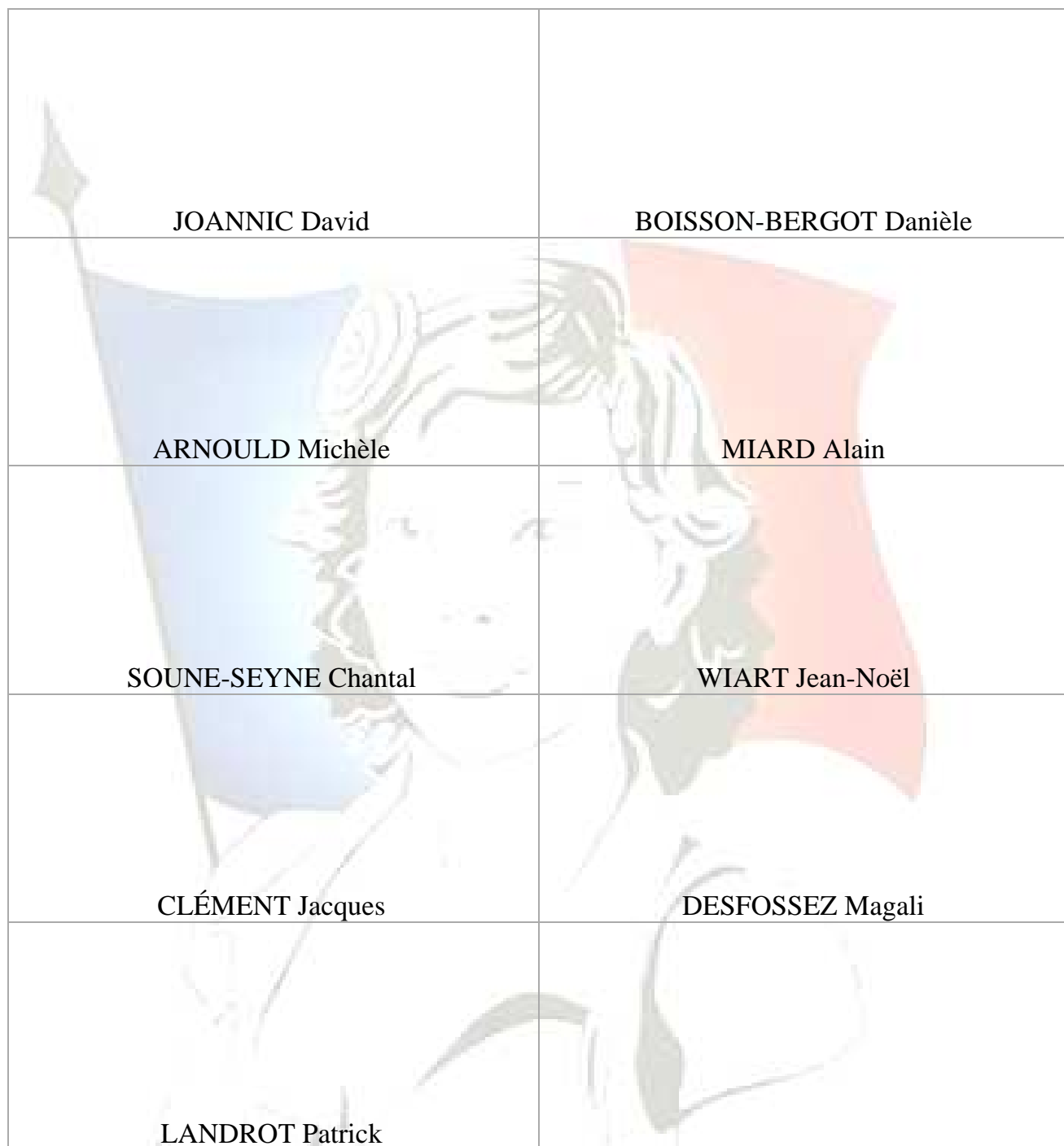
Monsieur David JOANNIC est désigné comme titulaire à la commission CLETC et Madame Danièle BOISSON-BERGOT comme suppléante.

11. Questions diverses :

- Désignation d'un gendarme référent : Monsieur VIRE pour la commune de JUSSY.
- Présentation des chiffres de délinquance 2013 : les incivilités sont globalement en baisse.
- Avenir de l'école : le conseil municipal est très préoccupé par l'avenir du regroupement pédagogique Jussy-Gy l'Évêque en raison de la baisse prévisible des effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé et en présence de public la séance est levée à 00h00
Prochaine réunion le 3 juin 2014 à 20h00.

BARBOTIN Patrick	SAUNOIS Francine
------------------	------------------



JOANNIC David	BOISSON-BERGOT Danièle
ARNOULD Michèle	MIARD Alain
SOUNE-SEYNE Chantal	WIART Jean-Noël
CLÉMENT Jacques	DESFOSSEZ Magali
LANDROT Patrick	